



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

NINA TECHNOLOGIES

AUTEUR	DATE	VERSION	COMMENTAIRES
NINA Technologies	05/10/2026	2.0	Mise à jour et mise en forme

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION.....	3
ARTICLE 2 : PRESTATIONS DE SERVICES.....	4
2.1 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATION DE SERVICES.....	4
2.2 – EXÉCUTION DES PRESTATIONS.....	4
2.3 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE NINA TECHNOLOGIES.....	5
2.4 – GESTION DES DONNÉES.....	6
2.5 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT – UTILISATION DES SERVICES.....	7
2.6 – RÉCLAMATIONS.....	8
ARTICLE 3 : VENTE DE PRODUITS.....	9
3.1 – COMMANDES ET OFFRES DE PRIX.....	9
3.2 – VENTES.....	10
3.3 – MODIFICATIONS DE COMMANDES.....	10
3.4 – ANNULATIONS ET REPORTS DE COMMANDES.....	10
3.5 – TARIFS.....	11
ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT.....	11
4.1 – MODALITÉS DE PAIEMENT.....	11
4.2 – PÉNALITÉS DE RETARD.....	12
4.3 – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.....	12
4.4 – SUSPENSION DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS.....	12
ARTICLE 5 : LIVRAISON ET EMBALLAGE DES PRODUITS.....	12
ARTICLE 6 : RETOUR DES PRODUITS.....	13
ARTICLE 7 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES.....	14
7.1 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ.....	14
7.2 – TRANSFERT DES RISQUES.....	14
ARTICLE 8 : GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE.....	14
ARTICLE 9 : DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES.....	15
ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DONNÉES PERSONNELLES.....	15
10.1 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	15

10.2 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES.....	15
ARTICLE 11 : IMPRÉVISION.....	17
ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE.....	17
ARTICLE 13 : RÉOLUTION POUR MANQUEMENT.....	17
ARTICLE 14 : NON-DÉBAUCHAGE.....	17
ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES.....	18

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont émises par la société NINA TECHNOLOGIES, SAS immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 944 429 844, dont le siège social est situé 22 rue des Chailles – 92500 Rueil-Malmaison (ci-après « NINA TECHNOLOGIES »).

Conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NINA TECHNOLOGIES fournit à ses clients professionnels (ci-après « le Client » ou « les Clients ») qui lui en font la demande, via son site internet ou par contact direct :

- des prestations de services informatiques : intégration, conseil, gestion de projet, gestion de bases de données, sauvegarde, sécurité des systèmes, architecture informatique, formation, ainsi que tout autre service proposé par NINA TECHNOLOGIES (ci-après les « Services ») ;
- des produits informatiques destinés aux entreprises : PC, serveurs, unités de stockage et de sauvegarde, équipements réseau, logiciels et licences, consommables (ci-après les « Produits »).

Les CGV s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les prestations de Services et ventes de Produits conclues par NINA TECHNOLOGIES avec ses Clients. Elles prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment sur ses conditions générales d'achat.

Lorsque les parties ont conclu un contrat-cadre, un contrat de prestations ou des conditions particulières, ces documents prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction ; les CGV s'appliquent pour tout ce qu'ils ne prévoient pas.

Les CGV sont communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande. Toute commande implique l'acceptation des CGV et, pour les commandes électroniques, des conditions générales d'utilisation du site internet de NINA TECHNOLOGIES.

Les renseignements figurant sur le site internet, les catalogues, brochures, supports de vente et tarifs de NINA TECHNOLOGIES sont donnés à titre indicatif et peuvent être révisés à tout moment.

NINA TECHNOLOGIES se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande du Client qui serait exorbitante ou dérogatoire aux CGV. Le fait que NINA TECHNOLOGIES ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des stipulations des CGV ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les notifications prévues aux CGV (réclamation, résiliation, contestation, mise en demeure) sont faites par écrit, par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Celles destinées à NINA TECHNOLOGIES sont adressées exclusivement à administratif@ninatechnologies.fr ; celles destinées au Client sont adressées à l'adresse figurant dans ses Conditions Particulières ou, à défaut, à la dernière adresse communiquée par écrit. Une notification adressée à une autre adresse, notamment à un intervenant, n'est pas opposable à son destinataire.

ARTICLE 2 : PRESTATIONS DE SERVICES

2.1 – Conditions particulières de prestation de Services

NINA TECHNOLOGIES fournit les prestations de Services définies dans les conditions particulières signées par le Client ou dans tout document en tenant lieu : devis, bon de commande, cahier des charges, contrat (ci-après les « Conditions Particulières »). Dans le cadre de ses prestations, NINA TECHNOLOGIES peut être amenée à fournir au Client des licences de logiciels dans les conditions définies aux présentes.

L'accord du Client est définitif au jour de la signature des Conditions Particulières. À compter de cette date, aucune annulation, totale ou partielle, ni aucune modification quantitative ou qualitative des Conditions Particulières ne peut être acceptée sans l'accord écrit de NINA TECHNOLOGIES. Toute modification acceptée pourra donner lieu à une révision du prix et des délais d'exécution.

Les formations réalisées par NINA TECHNOLOGIES peuvent être prises en charge, en tout ou partie, par l'organisme de financement de la formation du Client. NINA TECHNOLOGIES ne peut s'engager à l'avance sur l'acceptation du dossier de prise en charge. Elle peut constituer ce dossier à partir des informations obligatoires transmises par le Client. Les formations peuvent être réalisées à distance ou sur site.

2.2 – Exécution des prestations

Les durées d'exécution des prestations sont indiquées dans les Conditions Particulières. Sauf stipulation contraire expresse, les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif, en fonction des possibilités de NINA TECHNOLOGIES ; leur dépassement ne peut donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à retenue, ni à annulation.

NINA TECHNOLOGIES s'engage toutefois à prévenir le Client de tout retard et, plus généralement, à l'informer des difficultés prévisibles ou rencontrées dans l'exécution des prestations. Elle se réserve le droit d'adapter les modalités d'exécution de ses prestations à l'évolution technique.

Une fois la prestation réalisée et fonctionnelle, toute problématique survenant ultérieurement ne relève plus de la prestation concernée. Toute nouvelle intervention demandée par le Client fera l'objet d'un devis complémentaire, sauf contrat en cours couvrant cette intervention.

Lorsqu'un devis est signé, chaque prestation ou étape réalisée par NINA TECHNOLOGIES est due par le Client, même si la totalité des prestations ou étapes prévues au devis n'est pas réalisée à la demande du Client. Chaque prestation ou étape est indépendante et doit être payée dès sa réalisation.

2.3 – Obligations et responsabilité de NINA TECHNOLOGIES

NINA TECHNOLOGIES s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à exécuter les prestations de Services de manière professionnelle et conformément aux règles de l'art.

NINA TECHNOLOGIES peut confier tout ou partie de l'exécution des prestations à des sous-traitants ou partenaires qu'elle sélectionne pour leurs compétences. Elle demeure seule responsable à l'égard du Client de la bonne exécution des prestations sous-traitées et impose à ses sous-traitants des obligations de confidentialité et de sécurité au moins équivalentes à celles des CGV.

NINA TECHNOLOGIES garantit le respect des spécifications fonctionnelles définies aux Conditions Particulières et fournit ses meilleurs efforts pour que les travaux livrés soient exempts de tout virus, programme ou donnée nuisible ou cachée, ou de toute instruction informatique destinée à perturber, endommager ou interférer avec l'utilisation des matériels ou logiciels du Client.

En cas de défaillance dûment reconnue, lorsque sa responsabilité est engagée à la suite d'une faute prouvée de sa part, NINA TECHNOLOGIES n'est tenue qu'à la réparation des dommages directs, personnels et certains subis par le Client, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect ou immatériel, tel que préjudice financier, perte d'exploitation ou atteinte à l'image.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts susceptibles d'être mis à la charge de NINA TECHNOLOGIES est limité au montant des prestations de Services facturées au Client au titre de la prestation concernée, sans pouvoir excéder cinquante mille euros (50 000 €) HT par année civile, toutes réclamations confondues. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages corporels. Toute action en responsabilité à l'encontre de NINA TECHNOLOGIES doit être introduite dans un délai de douze (12) mois à compter du jour où le Client a eu connaissance, ou aurait dû avoir connaissance, du fait générateur, à peine de prescription. Les parties reconnaissent que les prix ont été déterminés en considération de la répartition des risques et des limitations de responsabilité convenues au présent article, qui constituent une condition essentielle

et déterminante de la relation commerciale. Le Client renonce, et s'engage à faire renoncer ses assureurs, à tout recours contre NINA TECHNOLOGIES au-delà de ces limitations.

Lorsque les prestations portent sur des solutions de sauvegarde, NINA TECHNOLOGIES en assure la supervision et l'administration dans le cadre d'une obligation de moyens. Le choix, la souscription et le financement de la solution de sauvegarde, de son externalisation et de sa durée de rétention relèvent de la seule décision du Client ; en l'absence de solution validée par le Client, ou lorsque celui-ci n'a pas donné suite aux recommandations de NINA TECHNOLOGIES, cette dernière ne saurait être tenue responsable d'une perte ou d'une altération de données.

Aucun dispositif technique ne permet de garantir l'absence totale d'intrusion, de cyberattaque, de logiciel malveillant ou de rançongiciel. NINA TECHNOLOGIES ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une attaque informatique dès lors qu'elle a mis en œuvre les diligences normalement attendues d'un professionnel, ni lorsque l'attaque a été rendue possible ou aggravée par un acte ou une négligence du Client ou de ses utilisateurs, ou par l'absence de mise en œuvre de ses recommandations. Les interventions de gestion d'incident et de remédiation sont facturées en sus. NINA TECHNOLOGIES recommande au Client de souscrire une assurance couvrant les risques cyber.

2.4 – Gestion des données

Dans le cadre de ses prestations, NINA TECHNOLOGIES peut mettre à disposition du Client un service lui permettant de collecter et de traiter des informations. Ses obligations sont alors limitées à la mise à disposition de ce service ; les données traitées et collectées relèvent de la seule responsabilité du Client, notamment quant à leur provenance et à leur conformité au référentiel qu'il a défini.

NINA TECHNOLOGIES ne fournit que les moyens techniques de collecte et/ou de gestion des données et ne saurait endosser les responsabilités légalement mises à la charge du Client au titre de sa gestion interne et des données qu'il traite. L'utilisation des données appartenant au Client se fait à ses risques et périls.

Le Client s'engage à utiliser les données conformément à la réglementation en vigueur et à respecter ses obligations légales envers ses propres partenaires. NINA TECHNOLOGIES ne peut être tenue responsable des défauts et détériorations résultant de conditions d'utilisation anormales ou non conformes, ni des dommages ayant pour origine une utilisation anormale ou frauduleuse d'un logiciel par ses utilisateurs.

2.5 – Responsabilité du Client – Utilisation des Services

NINA TECHNOLOGIES ne peut être tenue responsable des erreurs imputables au Client, ni des conséquences dommageables de toute décision prise par le Client ou par un tiers désigné par lui.

L'utilisation par le Client des résultats des prestations de Services, seuls ou en combinaison avec d'autres services ou produits, se fait à ses risques et périls. Le Client s'engage à utiliser ces résultats conformément à la réglementation en vigueur et à respecter ses obligations légales envers les administrations compétentes, ses salariés et ses clients. NINA TECHNOLOGIES ne peut être tenue responsable des défauts résultant de conditions anormales ou non conformes de stockage, de conservation ou d'utilisation postérieures à la livraison.

Lorsque ses prestations s'intègrent comme éléments d'un système plus large, NINA TECHNOLOGIES n'est pas réputée assurer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet. Elle n'est notamment pas responsable des informations collectées ni de la compatibilité de ses Services avec des Produits dont elle n'a pas assuré la compatibilité. Le Client doit respecter la configuration minimale préconisée par NINA TECHNOLOGIES.

La responsabilité de NINA TECHNOLOGIES ne saurait être engagée en cas de force majeure, dans les conditions définies à l'Article 12.

NINA TECHNOLOGIES ne peut être déclarée responsable d'un dysfonctionnement résultant notamment :

- de détériorations ou d'accidents provenant d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, ou d'une utilisation non conforme ;
- du non-respect des préconisations de NINA TECHNOLOGIES ;
- d'une modification, d'une réparation ou d'un ajout apporté par le Client à l'installation d'origine, ou d'une modification de l'environnement matériel ou logiciel en dehors du cadre défini avec NINA TECHNOLOGIES ;
- de sujétions anormales (mécaniques, électriques, thermiques...) subies par les Produits.

NINA TECHNOLOGIES n'est pas responsable des dommages, temporaires ou permanents, causés au système informatique du Client du fait de l'accès ou de la navigation sur son site, sur le réseau ou sur ses logiciels. Elle est étrangère à tout litige entre le Client et un opérateur de communications électroniques et n'assume aucune responsabilité quant au transport des informations sur le réseau Internet, ni quant aux conséquences d'un défaut de sécurité du terminal de connexion utilisé par le Client (ordinateur, téléphone mobile...).

Plus généralement, NINA TECHNOLOGIES ne saurait être tenue responsable des éléments échappant à son contrôle, ni des dommages subis par l'environnement

technique du Client (ordinateurs, logiciels, équipements réseau, téléphones...) utilisé pour accéder aux Services.

Tenue à une obligation de moyens en matière de sécurité informatique, NINA TECHNOLOGIES ne peut garantir l'absence de modification, d'intrusion, d'altération ou d'indisponibilité causée par un tiers (personne, virus...).

Peuvent faire l'objet d'un devis complémentaire : tout changement de stratégie à l'initiative du Client, tout oubli d'information de sa part, toute variation du nombre de collaborateurs, tout non-respect des prérequis, ainsi que toute infrastructure informatique non saine, non conforme aux prérequis des constructeurs ou éditeurs, ou affectée d'un vice caché.

Le Client transmet à NINA TECHNOLOGIES les accès nécessaires à la réalisation des étapes techniques (serveurs, comptes administrateur, VPN...). Toute difficulté d'obtention de ces accès, ou toute demande de procédure différente, pourra entraîner une facturation complémentaire.

Un devis, même signé et en cours d'exécution, peut évoluer en termes de prestations ou de tarification pour les étapes liées aux logiciels utilisés par le Client, en cas de modification apportée par leurs éditeurs.

En cas de manquement du Client à l'une de ses obligations au titre des CGV, NINA TECHNOLOGIES pourra mettre fin à ses prestations de plein droit, après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant quinze (15) jours. Le Client sera alors redevable, à titre de clause pénale, de la totalité des sommes restant dues.

2.6 – Réclamations

Les réclamations relatives à l'exécution des prestations de Services doivent être formulées par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception des Services par le Client, sous peine de déchéance. Il appartient au Client de justifier de la réalité des défaillances constatées et de laisser à NINA TECHNOLOGIES toute facilité pour les constater.

Les frais supplémentaires engagés à l'initiative du Client (expertise, contrôles additionnels...) au sujet de prestations contestées restent à sa charge. NINA TECHNOLOGIES doit en être informée immédiatement et peut assister à ces opérations.

ARTICLE 3 : VENTE DE PRODUITS

3.1 – Commandes et offres de prix

Sauf analyse préalable des besoins et préconisation expresse de NINA TECHNOLOGIES, il appartient au Client de s'assurer que le Produit commandé est adapté aux objectifs qu'il s'est fixés. La responsabilité de NINA TECHNOLOGIES ne peut être recherchée en cas de livraison conforme à la commande mais inadaptée aux besoins du Client.

Le Client peut demander une offre de prix préalable à sa commande. La responsabilité de NINA TECHNOLOGIES ne saurait être engagée si une modification technique du Produit intervient entre l'émission de l'offre et son acceptation ; NINA TECHNOLOGIES s'efforce, dans la mesure du possible, de prévenir le Client de tout changement majeur.

Les offres de NINA TECHNOLOGIES sont valables trente (30) jours pour les prestations et sept (7) jours pour les matériels et licences, sous réserve de la disponibilité des stocks et du maintien des prix par les fournisseurs. Passé ce délai, NINA TECHNOLOGIES décide seule du maintien de son offre. Seul un document écrit émis par NINA TECHNOLOGIES vaut offre ; une information donnée oralement ne constitue pas une offre.

Lorsque l'exécution d'un devis signé, ou de certaines de ses étapes, intervient plus de trente (30) jours après sa signature, NINA TECHNOLOGIES peut en réviser le contenu et le prix avant le début de l'exécution concernée. En cas de refus du Client, les prestations sont arrêtées et le Client reste redevable de l'ensemble des prestations déjà réalisées.

Les Produits fournis par abonnement sont mis à la disposition du Client et restent la propriété, matérielle ou intellectuelle, de NINA TECHNOLOGIES. Leur prix peut évoluer ; toute évolution est proposée au préalable au Client, qui peut la refuser : l'abonnement est alors arrêté à l'issue d'un préavis d'un (1) mois, et le Client reste redevable des sommes dues jusqu'à la date d'arrêt.

Sauf engagement de durée prévu ci-après, les abonnements sont sans engagement de durée. La résiliation est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un (1) mois à compter de sa réception. À la date d'effet de la résiliation, les paramétrages, scripts, développements, codes et autres services attachés au Produit ne sont plus disponibles.

Par exception, les licences, abonnements et services d'éditeurs tiers (notamment Microsoft 365 et Azure) sont soumis aux conditions contractuelles de l'éditeur, notamment le Microsoft Customer Agreement, que le Client accepte. Les

engagements de durée souscrits auprès de l'éditeur à la demande du Client, notamment les abonnements annuels, restent dus jusqu'à leur terme, quelle que soit la date de résiliation. Toute évolution de prix ou de conditions décidée par l'éditeur est répercutée au Client, après information préalable. Le Client demeure responsable de l'utilisation conforme des licences et du respect des conditions d'utilisation des éditeurs.

Les devis, contrats et mandats de prélèvement émis par NINA TECHNOLOGIES peuvent être acceptés par le Client :

- au format papier, par signature manuscrite ;
- au format électronique, via toute solution de signature électronique mise à disposition par NINA TECHNOLOGIES.

3.2 – Ventes

Les ventes de Produits ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et écrite de la commande par NINA TECHNOLOGIES, qui s'assure notamment de la disponibilité des Produits. Toute commande doit être matérialisée par un bon de commande écrit, transmis par courrier ou par courriel. NINA TECHNOLOGIES peut également mettre à disposition des moyens de commande électroniques.

3.3 – Modifications de commandes

Les modifications demandées par le Client ne peuvent être prises en compte, dans la limite des possibilités de NINA TECHNOLOGIES et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit au moins quatorze (14) jours avant la date de livraison prévue, après signature d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

3.4 – Annulations et reports de commandes

En cas d'annulation par le Client d'une commande acceptée par NINA TECHNOLOGIES, pour quelque raison que ce soit hors cas de force majeure, une somme égale à cinquante pour cent (50 %) du prix total HT de la commande est due à NINA TECHNOLOGIES à titre de dommages et intérêts.

Le Client peut demander le report de l'exécution d'une commande, dans la limite de six (6) mois à compter de sa signature. Pour tout report de plus de trois (3) mois, NINA TECHNOLOGIES se réserve le droit d'ajuster le prix en fonction de l'évolution des coûts et des conditions de marché, ou d'annuler la commande ; le Client en est informé et doit accepter le nouveau devis pour que la commande soit exécutée.

Si la commande n'a pas été exécutée à l'issue de ce délai de six (6) mois du fait du Client, elle est automatiquement annulée et le Client reste redevable de cinquante

pour cent (50 %) du prix total HT du devis signé. Cette somme reste acquise à NINA TECHNOLOGIES et ne peut servir d'acompte ou d'avoir sur une autre commande.

3.5 – Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs de NINA TECHNOLOGIES en vigueur au jour de la commande ou, le cas échéant, à ceux de la proposition commerciale adressée au Client. Ces tarifs sont fermes pendant leur durée de validité (Article 3.1).

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes, départ entrepôt, emballage en sus. Ils ne comprennent ni le transport, ni les éventuels frais de douane, ni les assurances, qui restent à la charge du Client.

Tout matériel, logiciel ou licence nécessaire aux réalisations techniques et non prévu au devis initial est facturé en sus.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être consenties en fonction des spécificités demandées par le Client (modalités et délais de livraison, délais et conditions de règlement...) ; elles font alors l'objet d'une offre commerciale spécifique.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 – Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, le prix est payable en totalité, en un seul versement, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai est mentionné sur la facture.

Les paiements sont adressés à NINA TECHNOLOGIES, nets de frais, par virement ou prélèvement bancaire. Le paiement par chèque, s'il est exceptionnellement accepté, donne lieu à des frais de dossier de 20 € HT par chèque.

Pour une première commande, NINA TECHNOLOGIES peut exiger le règlement total de celle-ci (TVA et frais de port inclus), par virement ou prélèvement bancaire, net et sans escompte.

NINA TECHNOLOGIES se réserve le droit d'analyser, par tout moyen légal, la situation financière du Client. En cas d'avis défavorable, elle peut exiger le paiement intégral à la commande et subordonner la livraison à son encaissement.

Pour tout service récurrent (abonnement, licence, contrat de prestations...), NINA TECHNOLOGIES peut demander au Client la signature d'un mandat de prélèvement SEPA. Le prélèvement est effectué à échoir, c'est-à-dire en début de période.

4.2 – Pénalités de retard

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable : l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues à NINA TECHNOLOGIES à quelque titre que ce soit ; la suspension des livraisons et prestations en cours ; l'application de pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ; et le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €), conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, NINA TECHNOLOGIES peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

4.3 – Clause de réserve de propriété

NINA TECHNOLOGIES conserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement complet du prix, et peut en reprendre possession à défaut de paiement. Tout acompte versé reste acquis à NINA TECHNOLOGIES à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toute autre action. Les risques de perte et de détérioration sont transférés au Client dans les conditions de l'Article 7.2.

Le Client s'engage à assurer à ses frais les Produits, au profit de NINA TECHNOLOGIES, jusqu'au complet transfert de propriété, et à en justifier à la livraison. À défaut, NINA TECHNOLOGIES peut différer la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

4.4 – Suspension des livraisons et prestations

En cas de retard de paiement, NINA TECHNOLOGIES se réserve le droit de suspendre toutes les livraisons et prestations de Services en cours et de ne pas donner suite à toute nouvelle commande.

ARTICLE 5 : LIVRAISON ET EMBALLAGE DES PRODUITS

Sauf indication spécifique du Client, les emballages sont préparés par NINA TECHNOLOGIES au mieux des intérêts du Client.

Les Produits sont livrés dans un délai indicatif fixé à la commande. Ce délai n'est pas un délai de rigueur ; son dépassement ne peut engager la responsabilité de NINA TECHNOLOGIES ni donner lieu à annulation ou réclamation. La responsabilité de NINA TECHNOLOGIES ne peut en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de livraison imputable au Client ou à un cas de force majeure.

La livraison est effectuée au lieu indiqué sur le bon de commande, par remise directe au Client, par avis de mise à disposition ou par remise à un transporteur. En cas de livraison sur plusieurs sites, le Client communique à NINA TECHNOLOGIES les conditions de livraison de chaque site (adresse, interlocuteur, jours et heures de réception...) et chaque site signe le bon de livraison. NINA TECHNOLOGIES peut, en accord avec le Client, procéder à des livraisons partielles.

Le Client vérifie l'état apparent des Produits lors de la livraison et porte ses éventuelles réserves sur le bon de livraison. Il les confirme par écrit à NINA TECHNOLOGIES dans un délai de vingt-quatre (24) heures et, le cas échéant, au transporteur dans les conditions de l'article L. 133-3 du Code de commerce. À défaut, les Produits sont réputés conformes en quantité et en qualité à la commande, et aucune réclamation ne pourra être acceptée. NINA TECHNOLOGIES remplace dans les meilleurs délais, et à ses frais, les Produits dont le défaut de conformité a été dûment prouvé par le Client.

En cas de refus de réception, le Client doit en justifier les raisons. Des frais de dossier de 100 € HT lui sont facturés s'il est établi que le refus lui est imputable.

ARTICLE 6 : RETOUR DES PRODUITS

Tout Produit ne convenant pas au Client peut être retourné à NINA TECHNOLOGIES dans son emballage d'origine scellé, dans les dix (10) jours suivant sa réception. Tout Produit détérioré ou ouvert reste à la charge du Client et n'est ni repris ni échangé.

Tout retour doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de NINA TECHNOLOGIES, qui indique au Client l'adresse de retour. Les frais de port et les risques du retour restent à la charge du Client. NINA TECHNOLOGIES peut appliquer une décote sur la valeur du Produit repris (emballage ouvert ou abîmé, Produit installé ou testé...) et peut refuser le retour lorsque le constructeur le refuse lui-même.

Ne sont ni repris ni échangés :

- les consommables ouverts ;
- les logiciels dont l'emballage a été ouvert ou détérioré, ainsi que les licences activées ;
- les Produits (micro-ordinateurs, serveurs...) dont la configuration a été modifiée ou personnalisée à la demande du Client ;
- les Produits ne figurant pas au catalogue ou sur le site internet de NINA TECHNOLOGIES et ayant fait l'objet d'une recherche spécifique à la demande du Client.

Un retour ne dispense pas le Client de ses obligations de paiement envers NINA TECHNOLOGIES dans les conditions et délais convenus.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

7.1 – Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits au Client n'intervient qu'après paiement complet du prix, quelle que soit la date de livraison. Les scripts, codes et développements spécifiques réalisés par NINA TECHNOLOGIES restent sa propriété et sont uniquement mis à la disposition du Client.

7.2 – Transfert des risques

Les risques de perte et de détérioration des Produits sont transférés au Client dès leur remise au Client ou au transporteur, indépendamment du transfert de propriété et quelle que soit la date du paiement. Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, qui exerce, en cas d'avarie ou de manquant, son recours directement auprès du transporteur, même lorsque celui-ci a été choisi par NINA TECHNOLOGIES.

ARTICLE 8 : GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE

Les Produits bénéficient de la garantie du constructeur ou de l'éditeur. À défaut de garantie constructeur plus étendue, ils sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant douze (12) mois à compter de leur livraison, conformément au certificat de garantie, dont la présentation est exigée pour toute mise en jeu de la garantie. Les interventions au titre de la garantie ne prolongent pas sa durée.

Au titre de cette garantie, la seule obligation de NINA TECHNOLOGIES est le remplacement gratuit ou la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. Tout Produit doit être préalablement soumis au service après-vente de NINA TECHNOLOGIES, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais de port éventuels sont à la charge du Client. La garantie ne couvre pas les vices apparents.

Il appartient au Client de s'informer des conditions de maintenance et de garantie du Produit commandé. Il peut souscrire les extensions de garantie proposées par le constructeur ou l'éditeur, ou un contrat de maintenance lorsqu'il en existe.

La garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, de négligence, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'usure normale, de force majeure, d'usage anormal ou

non conforme à la notice d'utilisation, de choc, de chute ou de transformation du Produit.

ARTICLE 9 : DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Conformément à l'article L. 541-2 du Code de l'environnement, il appartient au détenteur d'un déchet d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. Pour les équipements électriques et électroniques professionnels relevant des articles R. 543-172 et suivants du Code de l'environnement, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets issus des équipements vendus sont transférés au Client, qui les accepte.

Le Client assure la collecte, le traitement et la valorisation de ces équipements en fin de vie, conformément à la réglementation. Ces obligations doivent être transmises par les acheteurs professionnels successifs jusqu'à l'utilisateur final. Leur non-respect expose le Client aux sanctions prévues par la réglementation.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DONNÉES PERSONNELLES

10.1 – Propriété intellectuelle

NINA TECHNOLOGIES conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents à ses Produits, développements, photos et documentations techniques, qui ne peuvent être communiqués ni exploités sans son autorisation écrite.

10.2 – Protection des données personnelles

NINA TECHNOLOGIES s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (ci-après « la réglementation sur la protection des données »).

Lorsqu'elle traite des données personnelles pour le compte du Client, en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD, NINA TECHNOLOGIES s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seules finalités faisant l'objet de la relation commerciale, et sur instruction documentée du Client ;
- traiter les données conformément à la réglementation sur la protection des données ;

- ne transférer aucune donnée vers un pays situé hors de l'Union européenne ou vers une organisation internationale, sauf dans le respect des garanties prévues au chapitre V du RGPD (décision d'adéquation, clauses contractuelles types...) ;
- garantir la confidentialité des données traitées ;
- ne recourir à des sous-traitants ultérieurs qu'en présence de garanties suffisantes au sens de l'article 28 du RGPD ; le Client accorde à cet effet une autorisation générale de recours à des sous-traitants ultérieurs, notamment Microsoft (Microsoft 365, Azure) et les prestataires d'hébergement des outils de NINA TECHNOLOGIES, dont la liste à jour lui est communiquée sur demande ; NINA TECHNOLOGIES l'informe de tout ajout ou remplacement, le Client disposant de quinze (15) jours pour formuler une objection motivée ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données s'engagent à en respecter la confidentialité, ou soient soumises à une obligation légale de confidentialité, et reçoivent la formation nécessaire ;
- prendre en compte, pour ses outils, Produits, applications et services, les principes de protection des données dès la conception et par défaut.

NINA TECHNOLOGIES notifie au Client par courriel toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximal de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, accompagnée de toute documentation utile pour permettre au Client, responsable de traitement, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

NINA TECHNOLOGIES met en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées, notamment :

- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel, lorsque cela est pertinent ;
- des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de traitement ;
- des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité de ces mesures.

Sort des données : au terme des prestations, NINA TECHNOLOGIES restitue ou détruit, au choix du Client, les données à caractère personnel traitées pour son compte, sauf obligation légale de conservation. À défaut d'instruction du Client, ces données sont détruites au plus tard trois (3) ans après la fin des prestations.

Délégué à la protection des données : NINA TECHNOLOGIES communique au Client, sur demande, le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données lorsqu'elle en a désigné un, conformément à l'article 37 du RGPD.

ARTICLE 11 : IMPRÉVISION

Pour les ventes de Produits, les parties excluent expressément l'application de l'article 1195 du Code civil. Chacune renonce à se prévaloir du régime de l'imprévision et s'engage à exécuter ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse, et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard d'exécution de l'une de ses obligations si celui-ci résulte d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie empêchée en informe l'autre partie sans délai. Les obligations concernées sont suspendues pendant la durée de l'empêchement. Si celui-ci se prolonge au-delà de quinze (15) jours, chaque partie peut mettre fin à la prestation ou à la commande concernée, de plein droit, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité de part et d'autre. Les prestations déjà réalisées et les Produits déjà livrés restent dus.

ARTICLE 13 : RÉSOLUTION POUR MANQUEMENT

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, et notamment en cas de non-paiement du prix par le Client, l'autre partie pourra prononcer la résolution de plein droit de la commande ou du contrat concerné, trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

ARTICLE 14 : NON-DÉBAUCHAGE

Le Client reconnaît que les collaborateurs de NINA TECHNOLOGIES constituent une ressource essentielle à l'exécution des prestations. Il s'interdit, directement ou indirectement, de solliciter, recruter, embaucher ou faire travailler sous quelque forme que ce soit (salarial, prestation indépendante, sous-traitance...) tout collaborateur de NINA TECHNOLOGIES ayant participé à l'exécution des prestations, pendant toute la durée de celles-ci et pendant douze (12) mois suivant

leur fin. Le Client se porte fort du respect de cet engagement par les sociétés de son groupe.

En cas de manquement, le Client verse à NINA TECHNOLOGIES, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire égale à six (6) mois de rémunération brute du collaborateur concerné, primes et avantages inclus, calculée sur la base de sa dernière fiche de paie chez NINA TECHNOLOGIES.

ARTICLE 15 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV et les relations entre les parties sont régies par le droit français.

En cas de difficulté relative à l'exécution, à l'interprétation ou à la cessation de leurs relations, les parties s'engagent, préalablement à toute action contentieuse, à rechercher une solution amiable, le cas échéant en recourant à un conciliateur ou à un médiateur, conformément aux articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.

À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, tout litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal des activités économiques de Nanterre, ou de toute juridiction qui lui serait substituée, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.